

DÉCISION 212 / 2026

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE AU TITRE DU DISPOSITIF EAUX PLUVIALES ET NATURE EN VILLE ET VILLAGES POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE DU BUGEY A METZ EN GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES.

Nous soussignés, Jeremy ALOI, 18^{ème} Vice-Président de l'EURO-METROPOLE de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 16 avril 2026, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 17 avril 2026, par lequel Monsieur Jeremy ALOI, Vice-Président déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU le règlement du dispositif "Intervention en matière d'eau et nature en ville et village" de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, approuvé par délibération n°2024/39,

CONSIDERANT l'éligibilité au dispositif "eaux pluviales et nature en ville et villages" de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse des travaux de requalification de la rue du Bugey à Metz en gestion intégrée des eaux pluviales,

DÉCIDONS :

- De solliciter une subvention de 50 496€ auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre du dispositif *eaux pluviales et nature en ville et villages*.

Fait à Metz, le 27 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260427-Decis212-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président
Le Vice-Président délégué

Jeremy ALOI
Conseiller Municipal Délégué de Metz